

BUROBOUTIC

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
faisant offre au public de ses parts sociales
Au capital social de 207 731 550 € au 31 décembre 2024
Siège Social : 41, Rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
339.967.473 RCS NANTERRE

Visa de l'Autorité des marchés financiers SCPI n°17-01 du 27 janvier 2017 portant sur la note d'information

**Actualisation au 2 janvier 2026
de la note d'information du 27 janvier 2017
ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°17-01**

**Réalisation au 1^{er} janvier 2026
de l'opération de réduction de la valeur nominale des parts de SCPI
Avec augmentation corrélative du nombre de parts
Entraînant la modification des prix de souscription et de retrait comme suit :**

Nouveau prix de souscription à compter du 1^{er} janvier 2026

Acompter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à nouvel avis, **suite à la réalisation de l'opération de division par trois (3) de la valeur nominale**, les parts sociales de la SCPI BUROBOUTIC sont émises au prix de **77,00*** euros par part et le prix de souscription se décompose de la manière suivante :

■ Valeur nominale par part :	50,00 euros
■ Prime d'émission :	27,00 euros
■ Prix de souscription :	77,00 euros

La commission de souscription, incluse dans le prix de souscription, s'établit à 10% hors taxes du montant de chaque souscription soit **7,70** euros H.T., prime d'émission incluse.

Ce prix de souscription de 77,00 euros s'entend net de tout autre frais.

Toute modification de ce nouveau prix de souscription de 77,00 euros fera l'objet, après information de l'Autorité des marchés financiers, d'une publication sur le site internet de FIDUCIAL Gérance : www.fiducial-gerance.fr.

Nouveau prix de retrait à compter du 1^{er} janvier 2026

Conformément au chapitre 2 de la note d'information ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°17-01 du 27 janvier 2017, le nouveau prix de retrait au 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à nouvel avis est de **69,30** euros et se décompose comme suit :

■ Prix de souscription :	77,00 euros
■ Commission de souscription de 10% :	- 7,70 euros
■ Prix de retrait :	69,30 euros

*** En considération de la divisibilité par trois (3) du prix de souscription de 230 euros entraînant des rompus, le nouveau prix de souscription a été arrondi à l'euro supérieur pour être fixé à 77,00 euros**